

chez Blériot, libraire-éditeur, rue Bonaparte, 25, et Comptoir de la librairie de Province, rue Jacob, 5. (Valence, imprimerie J. Marc-Aurel, 1860.) Broch. de 58 pp. in-8°.

« Partageant pleinement les idées développées par M. Dulac et dom Guéranger, poursuit l'éminent critique que nous aimons à citer, M. Jouve démontre, dans cette brochure, la nécessité de revenir au bréviaire romain pour rétablir l'unité liturgique, et après avoir tracé un tableau très-curieux de l'anarchie qui régnait encore il y a trente ans, il indique les progrès qu'a déjà faits l'unité, et ceux qui lui restent à accomplir; puis il arrive à la question du plain-chant, question sur laquelle personne peut-être n'est plus compétent que lui, quoique la solution qu'il propose me paraisse devoir être difficilement adoptée (1). »

14. *Esthétique chrétienne. Musique. Style libre ou idéal. De son emploi dans la composition des messes, psaumes, motets et autres textes liturgiques; par M. l'abbé Jouve, chanoine de Valence, membre de l'Institut des provinces, etc., etc. Extrait du journal la Maîtrise. — Paris, typographie Charles de Mourgues frères, 1859. Broch. de 45 pp. in-8°*

M. le chanoine Jouve attaque dans cette brochure la déplorable tendance des compositeurs modernes à introduire le style d'opéra dans la musique religieuse; aussi a-t-il, dans le cours de sa dissertation, des paroles sévères à l'endroit de plusieurs d'entre eux; Pergolèse et Lesueur entre autres n'y sont pas épargnés. Ces appréciations n'étaient point de nature à plaire à la plupart de nos dilettanti profanes; M. Elwart, professeur d'harmonie au Conservatoire de Paris, adressa à l'auteur, dans *l'Univers musical* du 1<sup>er</sup> mars 1859, un article de polémique sous ce titre original: *Lettre adressée de l'autre monde par J.-B. Pergolèse à M. l'abbé Jouve, auteur d'articles sur l'Esthétique musicale*. Le chanoine de Valence opposa à cette missive d'outre-tombe une vigoureuse réplique, qui remit son adversaire sur le pied d'un simple mortel encore en vie. Pour des motifs que l'on peut aisément deviner, la réponse de M. Jouve fut ajournée, par le rédacteur de la

(1) Ant. Macé, *ibidem*, p. 31.